

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

N° CCAS_2020DL028

Date de convocation : 19 juin 2020

Affichage du compte-rendu : 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - ADHÉSION UNION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS) ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

L'an deux mille vingt , le vingt cinq juin à 18:30 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Martine BONNAUD (donne pouvoir à Souade KACI)

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

Les statuts de l'UNCCAS prévoient en leur article 5 la possibilité de constituer des Unions Départementales de centres communaux/intercommunaux d'action sociale. Ces Unions Départementales regroupent les adhérents d'un même département sous forme d'association de plein exercice obéissant aux règles de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'UDCCAS a pour buts :

- de représenter l'ensemble des CCAS et CIAS du Rhône auprès des instances départementales (Conseil Général, CAF, DDCS...). Le groupe de travail des directeurs de CCAS qui se réunit chaque mois sous l'égide de l'UDCCAS est un soutien technique et juridique essentiel.
- de promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.
- de coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.
- de proposer toute action, activité ou prestation de mutualisation (comme l'ABS ou la formation professionnelle) entre les CCAS membres soit en son sein soit par tout moyen ou structure prévu par la loi.

L'adhésion à l'UDCCAS présente un intérêt pour le CCAS de Corbas qui souhaite développer les réseaux permettant un accompagnement pertinent et dynamique des habitants de la commune.

Aussi, il est opportun de poursuivre l'adhésion du CCAS à L'Union Départementale des CCAS.

Cette adhésion offre l'accès à certains services tel que :

- accès aux groupes de travail par thématique : mise en place de formation spécialisée,
- mutualisation des évaluations externes,
- rencontres avec les institutions locales,
- accès au groupe départemental des Directeurs des CCAS.

Conformément aux statuts de l'Union, « les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale sous réserve de la délibération du conseil d'administration de leur CCAS/CIAS les mandatant pour représenter celui-ci au sein de l'Assemblée Générale de l'Union. »

Il est donc proposé de désigner le représentant du CCAS de Corbas dans les instances de l'UDCCAS.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS à l'Union Départementale des CCAS ;
- **DIT** que cette adhésion donnera lieu au versement d'une cotisation qui fera l'objet d'un appel à cotisation annuel ;
- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits du budget principal du CCAS exercices 2020 et suivant au chapitre 011 compte 6281 fonction 02 ;
- **DÉSIGNE** Christiane PUTHOD en qualité de représentant du CCAS à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'UDCCAS ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents complémentaires y faisant référence ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le directeur du CCAS, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,